

Sebourg, le 29 novembre 2022

Le Maire de la Commune de SEBOURG,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il appartient de prendre les mesures pour sécuriser et faciliter le parcours musical équestre à l'occasion du Téléthon, qui se déroulera le samedi 03 décembre,

ARRETE :

Article 1 : La rue Samuel Paty sera barrée le samedi 03 décembre 2022 de 14h00 à 16h00.

Article 2 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;

Publié sur le site Internet le 30.11.2022



Le Maire de Sebourg,
Bruno CELLIER